



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 612

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle la plus vive attention de M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire sur la crise que traverse en ce moment la direction d'école qui fragilise le fonctionnement des établissements maternels et primaires. Il était déjà intervenu à ce sujet lors d'une précédente question écrite n° 52309 du 16 octobre 2000 auprès de l'ancien ministre de l'éducation nationale, mais les solutions proposées dans la réponse qui lui avait été faite n'ont aujourd'hui pas connu d'application concrète. La situation est quasi identique pour les directeurs qui voient leurs responsabilités augmenter sans que la reconnaissance financière ne suive. De nombreux enseignants s'interrogent sur l'intérêt de prendre une direction d'école sachant qu'ils risquent d'avoir beaucoup plus d'ennuis que de satisfaction. C'est pourquoi, en 2001, environ 5 000 postes de direction sont restés vacants laissant sans organisation administrative de nombreuses écoles et plus particulièrement celles situées en milieu rural. Par conséquent, il lui demande s'il a l'intention d'engager des négociations avec les syndicats d'enseignants sur de nouvelles bases en prenant tout particulièrement en compte certaines propositions, telles la création de groupements d'écoles, sans faire disparaître aucune école de village et en prenant appui sur l'intercommunalité, et le bénéfice d'un temps de décharge en faveur du directeur pour assumer son rôle à la fois administratif, pédagogique et social et que ce rôle soit enfin reconnu par l'Etat, les collectivités territoriales et par tous les partenaires de l'école.

Texte de la réponse

A la suite du constat d'un nombre élevé de vacances de postes de direction d'école, un groupe de travail, comprenant des représentants des organisations syndicales, a établi en 2000 un état des lieux des conditions de travail des directeurs d'école et a réfléchi à l'évolution de l'organisation des écoles publiques. C'est ainsi qu'un certain nombre de mesures, qui avaient été proposées, sont en cours de mise en oeuvre : aménagement des textes réglementaires visant à faciliter l'accès aux fonctions de direction et élaboration d'un guide d'aide à la direction d'école, accessible en ligne. Pour répondre à la revendication des directeurs d'école de bénéficier de plus de temps, un plan d'attribution de décharges pour les écoles à cinq classes a été entrepris et devrait s'achever dans deux ans. L'indemnité de charges administratives a été revalorisée pour tous les directeurs. De nouvelles négociations débiteront dès janvier 2003. Une réflexion est d'ores et déjà largement entamée quant au statut des directeurs afin de tenir compte des évolutions que l'école primaire a connues.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 612

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2002, page 2631

Réponse publiée le : 3 février 2003, page 787